

05 oct 2018 -16:43

Appartient à [Conseil des ministres du 5 octobre 2018](#)

Modification de la loi sur les droits des volontaires - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le ministre de l'Emploi Kris Peeters et le ministre chargé de la Lutte contre la fraude fiscale Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi modifiant la réglementation sur les volontaires.

En 2016, le Conseil supérieur des volontaires (CSV) a fourni une évaluation de la loi relative aux droits des volontaires (ou "loi sur le volontariat"). Les suggestions émises lors de cette évaluation sont en grande partie mises en oeuvre par cet avant-projet de loi, adapté à l'avis du Conseil d'Etat. Il règle les aspects suivants :

- le champ d'application de la loi sur le volontariat est étendu aux administrateurs et aux mandataires d'organisations sans but lucratif qui exercent leur mandat gratuitement
- une obligation d'information renforcée est prévue pour les organisations travaillant avec des volontaires
- les montants reçus par les volontaires sont désormais appelés "défraiement" au lieu d' "indemnités" afin de souligner que leur engagement est gratuit
- l'utilisation de leur véhicule personnel ou du vélo par les volontaires est indemnisée au même niveau que pour les fonctionnaires
- lorsque les volontaires perçoivent, outre leur défraiement forfaitaire, un défraiement de leurs frais de transport, celui-ci ne sera plus limité à 2000 kilomètres par an, à condition qu'il s'agissent de volontaires qui ont pour activité régulière le transport de personnes
- les indemnités que les volontaires reçoivent sont rendues insaisissables et incessibles
- les cadeaux occasionnels reçus par les volontaires à l'occasion de certains événements ne sont pas pris en compte dans le cadre du montant maximum du défraiement
- la base légale du CSV est inscrite dans la loi sur le volontariat elle-même

L'avant-projet peut être soumis à la signature du Roi.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires et d'autres dispositions légales en matière de volontariat

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanoverveldt.belgium.be>